STATIONNER
c'est facile !

Jusqu'à 1h30 gratuite



EN SURFACE

zone bleue

1h30 gratuite avec le disque de stationnement*

zones rouge et verte (n'oubliez pas votre ticket)

1h gratuite en zones rouge et verte

2,50 € les 2 heures suivantes

- Téléchargez l'appli **PayByPhone** pour un ticket dématérialisé
  > Pour un paiement + pratique et + rapide paybyphone
- Ou rendez-vous à l'horodateur
  > pensez à laisser le ticket visible sur votre tableau de bord.

Le stationnement n'est pas payant les dimanches, jours fériés et mois d'août. Le disque de stationnement reste obligatoire sur ces périodes.

EN SOUTERRAIN

Parkings publics à proximité

P

250 places rue d'Auvergne
60 places rue Tronchet
1h gratuite



RÉSIDENTS DU CENTRE-VILLE

Pour stationner à la journée en zone verte

- Faites vos démarches à l'accueil de la mairie
- Abonnement : 15 €/trimestre ou 45 €/an
- Stationnement : 0,50 €/jour

POUR EN SAVOIR PLUS

*Disque disponible à l'accueil de la mairie

Ville de Palaiseau - Service communication - Novembre 2023 - Illustrations ©Adobestock

À compter du 20 novembre

Le centre-ville passe à l'heure d'hiver



TOUT SAVOIR

Zone piétonne, stationnement, circulation...
Profitez en toute sérénité de votre nouveau centre-ville !

Palaiseau
ville-palaiseau.fr

RUE DE PARIS

La circulation s’adapte au rythme des saisons



MODIFICATION PERMANENTE DU SENS DE CIRCULATION

> La rue Pasteur devient montante.
> La rue d’Auvergne devient descendante.

ZONE PIÉTONNE

ZONE 100 % PIÉTONNE
LES SAMEDIS ET DIMANCHES

AUTOMNE - HIVER	PRINTEMPS - ÉTÉ
Zone piétonne le samedi et le dimanche	Zone piétonne le samedi et le dimanche et à partir de 12h du lundi au vendredi

Le changement entre chaque saison est effectif aux vacances de printemps et d’automne.

ZONE DE RENCONTRE RUE DE PARIS

> **Les piétons sont toujours prioritaires** entre la rue d’Auvergne et la rue du Docteur Morère.

> Les cyclistes et véhicules motorisés cèdent la priorité aux piétons et respectent **une vitesse de 20 km heures maximum**.

